

AGFF
L'UPA demande le respect des statuts

L'UPA regrette que la réunion du conseil d'administration nécessaire à la mise en place opérationnelle de l'Association pour la gestion du fonds de financement de l'AGIRC et de l'ARRCO –AGFF-, n'ait pu valablement se tenir aujourd'hui.

Cette situation résulte de l'attitude hégémonique du Medef tendant à marginaliser la représentation de l'UPA.

L'UPA demande que le Medef soit respectueux des règles statutaires de sorte que les membres du collège des employeurs du conseil d'administration de l'AGFF soient désignés conjointement par les trois organisations patronales et non arbitrairement.

L'UPA rappelle en outre que conformément à la position qu'ils ont affirmée ce jour, les syndicats de salariés n'accepteront pas de participer à la mise en place de l'AGFF tant que le collège employeur n'aura pas été constitué en conformité avec les dispositions statutaires de l'association.

La prochaine réunion étant fixée au 27 mars prochain, il incombe aux représentants du Medef de revoir d'ici là et en concertation avec l'UPA ses prétentions. Dans le cas contraire, ils prendraient la responsabilité d'empêcher la mise en place de l'AGFF dans les délais nécessaires et remettraient ainsi en cause le financement des départs en retraite entre 60 et 65 ans auxquels les artisans sont très attachés.